



Notre équipe éducative est heureuse d'accueillir votre enfant à la rentrée prochaine et de vous compter parmi nos parents. Nous voulons vous dire notre détermination à tout mettre en œuvre pour que cette nouvelle année scolaire soit enrichissante et fructueuse pour votre enfant. Voici les modalités de rentrée scolaire pour votre enfant :

### RENTREE SCOLAIRE

#### ► CLASSES ELEMENTAIRES : Lundi 2 septembre 2024

Un appel des différentes classes sera effectué dans la cour de l'école. Les familles entreront **par le portail de la cour** (rue des Murs). Les parents ne seront pas autorisés à monter dans les classes.

**8H30 : CM2-CM1**

**9H : CP**

**9H30 : CE2-CE1**

Ce jour de rentrée, les élèves de CP à CM2 se muniront de leur cartable et de **l'ensemble des fournitures déballées et marquées au nom de l'enfant**.

Les classes élémentaires sortiront par la **salle d'accueil** : les CP dès **16h**, les CE2 à **16h15**, les CM1 et CM2 à **16h30**.

Les CE1 et la classe de CE23 sortiront à **16h15** par la porte située au n° **7, rue des Récollets**.

► **CLASSES MATERNELLES : Lundi 2 septembre 2024 à 10h et jours suivants** selon calendrier distribué aux familles. Les familles entreront **par le hall d'accueil**.

Les listes d'élèves seront affichées dans le hall et les parents se rendront directement dans la classe de leur enfant.

**Ce jour de rentrée et jusqu'au 6 septembre**, les parents de maternelle pourront entrer dans les couloirs pour déposer leurs enfants le matin ou les récupérer à la sortie de 12h10, de 16h20 et de 17h15

A partir du lundi 9 septembre, l'entrée s'effectuera par la salle d'accueil et les sorties de 12h10, de 16h20 et de 17h15 par le hall.

**Dès le jour de la rentrée, lundi 2 septembre, la cantine fonctionnera et une garderie sera assurée de 16h20 à 19h.**

### CALENDRIER

**Lundi 19 août 2024 à 8h**

**Réouverture de l'établissement**

- **Réunions d'informations pour les parents d'élèves à 17h30 dans la salle de classe de l'enfant** (les élèves ne sont pas admis à cette réunion).

<b>PS et PSMS</b>	Jeudi 5 septembre 2024
<b>MS</b>	Jeudi 12 septembre 2024
<b>GS</b>	Vendredi 6 septembre 2024
<b>CP</b>	Mardi 10 septembre 2024
<b>CE1</b>	Lundi 16 septembre 2024
<b>CE2</b>	Mardi 17 septembre 2024
<b>CM1</b>	Lundi 23 septembre 2024
<b>CM2</b>	Vendredi 20 septembre 2024

La désignation des parents correspondants de chaque classe aura lieu à cette occasion.

➤ Autres réunions et rencontres :

<b>Jeudi 19 septembre 2024 à 17h30</b>	Réunion d'information sur le cursus <b>AHOR</b> (aménagement d'horaires) du CP au CM2 : au conservatoire.
<b>Mardi 24 septembre 2024 à 17h30</b>	Réunion d'information pour la préparation à la première communion et au baptême
<b>Mardi 1er octobre 2024 à 17h30</b>	Réunion d'information pour les parents correspondants
<b>Mardi 1er octobre 2024 à 19h00</b>	<b>Assemblée générale de l'APEL</b>

➤ Congés scolaires :

	<b>SORTIE</b> (après la classe)	<b>RENTRÉE</b> (au matin)
<b>VACANCES DE TOUSSAINT</b>	Mardi 22 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
<b>VACANCES DE NOËL</b>	Vendredi 20 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
<b>VACANCES D'HIVER</b>	Vendredi 7 février 2025	Lundi 24 février 2025
<b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>	Vendredi 4 avril 2025	Mardi 22 avril 2025
<b>VACANCES D'ÉTÉ</b>	Vendredi 4 juillet 2025	

**Jours fériés et non travaillés :**

Lundi 11 novembre 2024 : Armistice	Jeudi 29 mai 2025 : Ascension
Lundi 21 avril 2025 : Lundi de Pâques	Vendredi 30 mai 2025 : Pont de l'Ascension
Jeudi 1 <sup>er</sup> mai 2025 : fête du Travail	Lundi 9 juin 2025 : Lundi de Pentecôte
Vendredi 2 mai 2025 : effectué lundi 21 octobre 24	
Jeudi 8 mai 2025 : Victoire 1945	
Vendredi 9 mai 2025 : effectué mardi 22 octobre 24	

➤ Fête de l'école : Samedi 28 juin 2025

**HORAIRES ET SORTIES DES ÉLÈVES**

Notre école fonctionne sur le rythme scolaire de la semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
**8h35-12h10 et 13h55-16h20**

<b>Horaires des entrées et sorties des élèves</b>	<b>Lieu des entrées et des sorties</b>	
	Maternelle	Elémentaire
De 7h00 à 8h15	Rentrée des élèves par la salle d'accueil (9, rue des Récollets)	
De 8h15 à 8h35 (maternelles compris)	Rentrée des élèves par le hall principal (11, rue des Récollets)	
A 12h10	Les élèves externes libres sortent par le hall principal. Les parents attendent au bas de l'escalier.	
A partir de 13h40	Les élèves externes peuvent rentrer dans l'établissement par le hall principal	
A 16h20 <b>(16h15 pour les CM1/CM2)</b>	Sortie par le hall principal	Sortie par la salle d'accueil hormis <b>les CE1</b> par le 7, rue des Récollets
A 17h15	Sortie par le hall principal	Sortie par la salle d'accueil
A partir de 17h45 (et pas avant) Les parents peuvent récupérer leur enfant en garderie	Salle de motricité ou cour extérieur.	1 <sup>er</sup> étage ou cour extérieur

Attention, la circulation rue des Récollets s'avère difficile aux heures de pointe et le stationnement en dehors des espaces dédiés occasionne des nuisances pour le voisinage et rend la circulation encore plus complexe. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que les moteurs non arrêtés durant le stationnement :

- provoquent une gêne phonique pour les salles de classe du côté rue
- sont en inadéquation avec notre label Eco-Ecole.

## CONTACTS

☎ Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 7h30 à 19h sur temps scolaire au **03 87 75 45 76**.

@ Vous pouvez nous joindre par mail : [secretariat.ecole@saintetiennemetz.fr](mailto:secretariat.ecole@saintetiennemetz.fr)

🌐 Vous pouvez consulter de nombreuses informations sur notre site internet [www.saintetiennemetz.fr](http://www.saintetiennemetz.fr)

### Avec les services administratifs

Le secrétariat du 1<sup>er</sup> degré est ouvert sur temps scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **8h à 12h45** et de **13h30 à 18h**.

### Avec les enseignants

Vous pouvez à tout moment rencontrer l'enseignant en demandant un rendez-vous par l'intermédiaire du carnet de liaison.

### Avec le Chef d'établissement

Sauf en cas d'urgence, les familles sont reçues uniquement sur rendez-vous en précisant l'objet du rendez-vous.

## SUIVI DES ÉLÈVES

Hormis le **carnet de liaison pour l'élémentaire**, la plateforme Pronote [www.indexeducation.com](http://www.indexeducation.com) est notre principal outil de communication.

Elle vous donne accès

- **concernant vos enfants** : aux absences, au calendrier.
- **vous concernant** : à la messagerie.

Il est possible de télécharger l'application **Pronote** sur smartphone, mais la 1<sup>ère</sup> connexion doit être faite à partir d'un ordinateur pour pouvoir disposer de toutes les fonctionnalités. Les identifiants et mots de passe sont donnés en début d'année uniquement aux nouveaux. En cas de perte de vos identifiants et mots de passe, ou en cas de besoin de réinitialiser votre compte, vous pouvez vous adresser à l'accueil.

Les livrets scolaires du CP au CM2 sont consultables sur la **plateforme Educartable** (application également disponible sur smartphone).

Pour tout oubli d'identifiants et de mots de passe, adressez-vous à l'accueil de l'établissement.

## STATUTS

▶ **Externe libre** : Votre enfant peut quitter l'établissement seul à 12h10 et/ou à la sortie du soir (à préciser au dos du carnet de liaison).

▶ **Externe surveillé** : Votre enfant n'est pas autorisé à quitter seul l'établissement.

A la rentrée, vous serez invités à nous indiquer le statut choisi pour votre enfant. Tout changement de ce statut en cours d'année devra être signalé à l'enseignant et visible clairement au dos du carnet de liaison.

## RETARDS ET ABSENCES

<b>RETARD</b>	Une page dédiée du carnet de liaison permet au responsable légal de justifier tout retard. Pour les élèves de l'école maternelle : l'information doit passer par le secrétariat du premier degré.
<b>ABSENCE IMPRÉVUE</b>	Le responsable légal informe le secrétariat du premier degré par téléphone ou message PRONOTE <b>avant 10h (matin) ou 14h (après-midi)</b> pour donner le motif de l'absence.
<b>ABSENCE PRÉVISIBLE</b>	Le responsable légal informe l'enseignant par l'intermédiaire du carnet de liaison en donnant le motif.

## SANTE

Il est important que la **fiche santé** de votre enfant soit mise à jour, pensez donc bien à signaler à l'établissement tout changement concernant la santé de votre enfant.

**L'établissement n'accepte pas d'administrer de médicament.** Seuls les élèves bénéficiant d'un **PAI** (projet d'accueil individualisé) sont autorisés à déposer leur traitement médical **impérativement** accompagné de l'ordonnance correspondante. Il sera alors pris sous la surveillance d'un adulte désigné par le Chef d'établissement. Dans tous les autres cas, les parents sont invités à demander à leur médecin une prescription

qui exclut la prise de médicaments le midi. **En cas de renouvellement d'un PAI**, il est indispensable de demander au médecin traitant de compléter le **formulaire avant chaque rentrée scolaire**.

Lorsque son état de santé ne permet pas à un élève de retourner en classe, l'établissement en informe les parents qui doivent organiser sa prise en charge le plus rapidement possible.

En cas d'urgence, l'élève est conduit par les pompiers ou le SAMU à l'hôpital désigné par le médecin régulateur. L'établissement en informe les parents le plus rapidement possible. Seuls les parents pourront récupérer leur enfant à la fin de son hospitalisation.

## ASSURANCE

L'établissement a souscrit un contrat de groupe auprès de la Mutuelle St-Christophe pour la couverture **individuelle accident** de chaque élève. Vous n'avez donc pas à souscrire d'assurance « scolaire » pour votre enfant. Cette assurance couvre votre enfant même en dehors du temps scolaire. Par conséquent, si un accident survient **en dehors du temps scolaire**, vous êtes invités à en faire la déclaration directement dans les meilleurs délais en utilisant ces informations :

Mutuelle Saint-Christophe  
N° de dossier : 00600427  
01.56.24.76.00 [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)

## PHOTOS

Une photo de classe et des photos individuelles vous seront proposées par un photographe professionnel. Elles seront prises le **lundi 9 septembre ou le mardi 10 septembre 2024**. Tous les élèves seront photographiés individuellement pour nos besoins administratifs (bulletins, carte de self, ...). En revanche, seuls les élèves dont les responsables légaux ont donné leur accord dans le dossier d'inscription figureront sur la photo de classe.

## FOURNITURES, MANUELS et BLOUSES

Les listes de fournitures sont consultables sur le site internet de l'établissement.

Du matériel spécifique ou des fichiers à usage unique peuvent avoir été commandés par l'école et seront facturés aux familles au cours de l'année.

Pour certaines classes d'élémentaire, des manuels prêtés par l'établissement seront remis la semaine de la rentrée. Ils devront être tous couverts au plus tard le lundi 16 septembre 2024 en prenant soin de ne pas les abîmer avec du ruban adhésif.

Les **blouses** commandées sur le site [www.bobine.fr](http://www.bobine.fr) (espace ecole : saintetienne) ou, pour les CM2, les vêtements provenant de [www.mon-uniforme-scolaire.fr](http://www.mon-uniforme-scolaire.fr) seront remis aux élèves la semaine de la rentrée. Les blouses devront être récupérées tous les vendredis soirs pour un lavage pendant le week-end et rapportées propres tous les lundis.

Il est indispensable de marquer les fournitures et vêtements au nom de l'enfant.

## A.P.E.L

L'Association de parents d'élèves de l'établissement permet la réalisation de nombreux projets au service de vos enfants. N'hésitez pas à venir gonfler les rangs de leurs membres actifs !!!

Tous les parents d'élèves sont cordialement invités à l'Assemblée Générale de l'APEL qui se tiendra **le mardi 1er octobre 2024 à 19h00** au sein de l'établissement.

Pour toute question concernant l'APEL, vous pouvez les contacter via l'adresse [communication.apelsaintetienne@gmail.com](mailto:communication.apelsaintetienne@gmail.com), au 06 71 69 12 57 ou rejoindre leur page Facebook  « Apel Saint-Etienne Metz ».

Nous vous souhaitons d'agréables vacances !

Le Chef d'établissement du 1<sup>er</sup> degré, A. CHAUMONT